

Réf: Dossier N° : 47965

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « NIKAN EXPLOITATION »**

**Siège social : ABIDJAN - COCODY Angré, 7è Tranche, Lot 3934, Ilot 256,
22 BP 1375 ABIDJAN 22**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « NIKAN EXPLOITATION » .

Objet: Exploitation minière ; Prestations de services divers.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY Angré, 7è Tranche, Lot 3934, Ilot 256,
22 BP 1375 ABIDJAN 22**

GERANT: Monsieur BLAISE KINAMPINAN COULIBALY.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09251 du 06/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8644 du 06/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

